



Formation des entrepreneurs et entreprises  
d'Euratechnologies - Recherche de partenaires pour  
l'organisation de rencontre

**Appel à manifestation d'intérêt - Règlement de la consultation (RC)**

**Date et heure limite de réception des réponses :  
19/01/2018 à minuit**



Le présent Appel à manifestation d'intérêt (ci-après « AMI ») est mis en œuvre par la SEM EuraTechnologies pour les besoins de son activité.

EuraTechnologies accompagne le développement de tous les entrepreneurs du numérique grâce à une méthodologie et un savoir-faire unique dans le développement des entreprises, de leur amorçage à leur déploiement international. Créé en 2009, EuraTechnologies a été classé 3ème accélérateur le plus important en Europe par Fundacity, et le 1er en France ! En huit années d'existence, EuraTechnologies a en effet réussi à s'imposer comme le fer de lance de l'économie numérique française à travers la French Tech : avec 165 entreprises, 3700 emplois, 100 projets en incubation chaque année, 500 événements annuels et un réseau dense à l'échelle internationale (San Francisco, Dubaï, Shanghai, New-York, Belo Horizonte). Véritable « enabler » et révélateur de talents, EuraTechnologies œuvre pour le développement de l'ensemble de l'économie dans une logique de transformation digitale aux services de la société.

En vue de l'amélioration et de la refonte de ses actions et au regard de sa croissance, EuraTechnologies souhaite faire évoluer l'accompagnement des entreprises intégrés à son écosystème. Le Pole Innovation et Entrepreneuriat se donne ainsi pour objectif d'identifier et de travailler avec des partenaires partageant les mêmes valeurs, ambitions et objectifs, afin d'assurer un suivi, un mentorat et/ou une formation à l'image de sa structure. L'ambition d'incubateur le plus important d'Europe se précise donc, conformément à la feuille de route initiale.

Pour de plus amples informations nous vous invitons à consulter notre site internet : [www.euratechnologies.com](http://www.euratechnologies.com)

## I. Contexte

L'AMI vise à identifier et sélectionner un ensemble d'acteurs susceptibles de contribuer au développement économique de jeunes entreprises, au soutien et développement de l'entrepreneuriat et plus généralement à l'appui et au support de l'environnement des technologies de l'information et de la communication (ci-après « TIC »).

Pour rappel, EuraTechnologies a développé 3 programmes d'accompagnement dédiés aux entrepreneurs et chefs d'entreprises qui sont les suivants :

- Start by EuraTech : Programme d'incubation
- Scale by EuraTech : Programme d'accélération
- Grow by EuraTech : Programme de développement en continue

Les données ci-dessous illustrent la croissance de l'écosystème :

- +300 Projets accompagnés depuis 2009
- +120 Entreprises créées
- 170 millions d'Euros levés
- 50 partenaires mentors de niveau international

NB : EuraTechnologies attache une importance particulière à ce que chaque candidat partage les valeurs et convictions d'EuraTechnologies.

Le présent AMI s'inscrit dans le cadre du développement et de la formation des incubés et accélérés de l'écosystème, mis en place et animé par la Direction Entrepreneuriat et Innovation d'EuraTechnologies.

**La date limite de remise des réponses est fixée au 19/01/2018 à minuit.**

**Une réponse vous sera donnée au plus tard le 26/01/2018 pour un démarrage à partir du 01/02/2018.**

## II. Caractéristiques de l'Appel à manifestation d'intérêt

Ci-après est présenté ce qui est attendu des candidats et des partenariats qu'il convient de mettre en place.

Les **actions à mettre en place** à l'issue des partenariats ont pour but d'accompagner des porteurs de projets et les chefs d'entreprises dans leur aventure entrepreneuriale et de soutenir les startups dans leur développement commercial.

EuraTechnologies laisse toute liberté aux candidats dans la rédaction, le contenu et la présentation de leur réponse afin d'imaginer le type d'actions à proposer (une présentation efficace, précise, concise et pertinente sera appréciée)

Ils veilleront toutefois à contenir au maximum les incidences financières et budgétaires, desdites actions dont la finalité doit avant tout correspondre aux buts fixés dans le présent AMI.

Les actions qu'il est demandé aux candidats de proposer dans leur réponse pourront prendre diverses formes, à titre non limitatif :

- » Ateliers
- » Permanences
- » Webinars
- » Conférences

**Nota** : il est rappelé que dans le cadre de cet AMI et des actions visées ci-dessus, EuraTechnologies ne sera pas partie prenante à l'éventuelle relation contractuelle qui pourrait être nouée entre l'un des Candidats et l'une des entreprises destinataires des partenariats objet du présent AMI. La SEM EuraTechnologies se contentera uniquement de jouer un rôle de mise en relation. EuraTechnologies assume une obligation de moyen et non de résultat.

## III. Modalités de réponse à l'Appel à manifestation d'intérêt

### Critères d'éligibilité des candidatures

Le présent AMI s'adresse aux acteurs présentant les caractéristiques suivantes :

- » Personne physique ou morale sans distinction quant à sa forme juridique.
- » Possédant impérativement une connaissance des écosystèmes entrepreneuriaux et/ou numérique et étant déjà intervenu dans un tel écosystème.
- » Pouvant faire état d'une expertise reconnue (prestation appréciées par des recommandations de clients, fiabilité d'un mentorat réussi appuyée par des retombées concrètes pour les participants, etc.)
- » Domaine de compétence axé principalement sur une ou plusieurs des thématiques suivantes (liste non exhaustive):
  - Communication et Réseaux sociaux
  - Juridique
  - Audit et financier
  - Financement
  - Conseil en levée de fonds
  - Conseil stratégique
  - Conseil en vente et business development
  - Gestion d'entreprise
  - Assurance

### Constitution des dossiers :

- » La réponse doit être rédigée en langue française.
- » Chaque réponse intègre à minima les éléments suivants :
  - Une présentation du candidat et des partenariats qui seront tissés pour mener à bien les projets en mettant en avant leurs expériences similaires utiles au présent AMI
  - Un dossier présentant les actions proposées, comprenant notamment la présentation des solutions métier et organisationnelles pour la mise en place des actions, et la participation attendue qui sera demandée aux différentes parties prenantes aux actions
  - Preuves de savoir-faire, recommandations clients, certifications diverses, reconnaissance d'un label de qualité, etc.
  - Interlocuteur (s) affecté(s) au partenariat (expérience professionnelle, CV détaillé, capacités techniques, etc.)
  - Tout autre document jugé utile par le candidat

### Critères de sélection des candidats éligibles

Les candidatures présentées seront notamment évaluées sur la base des critères suivants :

- » Pertinence et cohérence de la proposition quant au processus de mise en relation avec les startups et incubés en terme notamment de :
  - Nature de l'activité
  - Stratégie opérationnelle
- » Les avantages de quelque nature qu'ils soient pouvant potentiellement être accordés au public cible (porteurs de projets, startups, etc.).

### Formalisation du partenariat avec les candidats retenus

Plusieurs candidatures par thématique pourront être retenues. La SEM EuraTechnologies se réserve le droit de déterminer le champ d'action du partenaire retenu sur l'expertise même du partenaire, ainsi que la cible et/ou le site d'intervention (Lille – Zone EuraTechnologies, Roubaix – Blanchemaille by EuraTech).

Les candidatures retenues pourront être formalisées par un contrat de Partenariat séparé conclu avec la SEM EuraTechnologies. Une participation forfaitaire aux frais logistiques et administratives **de 200 HT/mois** sera facturée au partenaire par EuraTechnologies.

Ces dernières feront en premier lieu l'objet d'une évaluation économique et sociale afin d'en apprécier les effets bénéfiques sur l'écosystème entrepreneurial EuraTechnologies notamment :

- » En termes de respect de la confidentialité des projets
- » En termes de réelle plus-value pour l'écosystème existant
- » Une attention particulière sera apportée à la volonté, l'implication et le dynamisme des candidats

En fonction des résultats de ces évaluations, lesdits contrats de Partenariats séparés seront signés.

Le partenariat sera conclu pour une période courant jusqu'au **31/12/2018**

Une évaluation des entreprises, du dynamisme du partenariat et des performances en résultant sera effectuée à échéance du contrat produit de l'AMI.

**En contrepartie EuraTechnologies s'engage à :**

- Intégrer les partenaires dans les outils de communication
- Laisser à disposition en fonction du programme défini et de la disponibilité, la salle « Partenaire » dédié aux rencontres entre les porteurs de projets/startups et les partenaires
- Laisser à disposition en fonction du programme défini et de la disponibilité, l'espace « Pitch » dédié aux interventions plénières ou autre salle.
- Faire la promotion des partenaires auprès des entreprises non présentes à EuraTechnologies qui nous sollicitent tout au long de l'année en fonction des besoins identifiés.

**Envoi et remise des dossiers :**

La réponse est à adresser en un seul exemplaire :

Par courrier : 165 avenue de Bretagne – Lille (59000) à l'attention du service Développement économique

Par email : [athoang@euratechnologies.com](mailto:athoang@euratechnologies.com)

**Informations complémentaires**

Toute demande d'informations complémentaire sera adressée à :

Correspondant : HOANG Anh-Tai

Adresse : **EURATECHNOLOGIES**  
Direction Entrepreneuriat et Innovation  
165 avenue de Bretagne  
59000 LILLE

Tel : 03 20 19 18 70  
Mobile : 06 23 61 00 70

Mail : [athoang@euratechnologies.com](mailto:athoang@euratechnologies.com) (préciser en objet l'intitulé de la consultation)